

04/12/2025

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés	Nombre d'articles du rôle	Montant des bases nettes
	1	2	3
<b>TH</b>	<b>Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</b>		
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	430	262	1 435 248
1a > dont locaux non professionnels	430	262	1 435 248
1b > dont locaux professionnels	0	0	0
1c > dont locaux soumis à la majoration THS	0		0
2. Locaux susceptibles de majoration THS	344		1 144 360
3. Locaux exceptionnels	0	0	0
4. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 3)	430	262	1 435 248
5. Dépendances bâties			
5a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	156	112	49 357
5b. Non rattachées au local d'habitation (article TH distinct)	32	30	19 616
6. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 4 - (ligne 5a + 5b)]	242		1 366 275
7. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	10		
<b>THLV</b>	<b>Logements vacants depuis plus de deux années</b>		
8. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune	0	0	0
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI			

II. BASES EXONÉRÉES (THS + THLV) ET BASES NETTES (THS + THLV) D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :	Commune		Syndicats		Intercommunalité*	
	1	2	3	4	5	6
	THS	THLV	THS	THLV	THS	THLV
1. Base nette imposée	1 435 248					
2. Base nette imposée TSE	1 434 132					
3. Base nette imposée TSE Autre	1 434 132					
4. Base nette exonérée TSE	1 116					
5. Base nette exonérée TSE Autre	1 116					
6. Base nette imposée GEMAPI	1 434 132					
7. Base nette exonérée GEMAPI	1 116					
8. Bases nettes exonérées FRR	Exo M1		Exo M2		Total	

III. EXONÉRATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THS), NON-VALEURS (THS)	Code	Nombre d'articles THS	Non-valeurs (I.5)	Montant des bases nettes (I.1/3) / Abattues (I.4)
		1	2	3
1. Exonération TSE local HLM/SEM (**)	EX	1		1 116
2. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM (**)	EX	1		1 116
3. Cotisations brutes nulles		1		
4. Abattement Mayotte	AB			
5. Non-valeurs	NV			
6. TOTAL				

IV. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :					
Une base nette positive		Une base nette pour les articles imposés		La délivrance d'un avis d'impôt	Un(des) local(aux) susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*		
1	2	3	4	5	6
261	0	261	0	261	1

V. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ	Taux		THS			THLV		THS + THLV
	2025	2024	Nombre d'articles	Montant réel	Montant Lissage	Nombre d'articles	Montant réel	Montant net
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Commune	25,50000	25,50000		365 990				365 988
2. Syndicat de communes (taux global)								
3. Intercommunalité*								
4. TSE	0,23200	0,23500		3 319				5 848
5. TSE Autres	0,19100	0,21200		2 736				4 808
6. Taxe GEMAPI	0,25200	0,18700		3 622				6 353
7. Majoration THS								
8. Frais (THS)			261	11 595				
9. Frais (THLV)								
10. TOTAL			262	387 262				

(\*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

 (\*\*) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour les taxes GEMAPI, TSE et TSE autres. Les données potentielles sont restituées en *italique*.